

RECOMMANDATIONS IMPÉRATIVES ET DOGMES

Mots clés : Recommandation, Consultation, Complication, Dogme, Crise, Transfusion, Assurance

En l'absence de toute comorbidité, le seuil de tolérance d'une anémie en situation aéronautique est de 8 g/dl d'hémoglobine (Hb). D'où le dogme à connaître pour tout voyageur aérien : un taux d'Hb inférieur à 8 g/dl de sang représente une contre-indication absolue au vol.

Un seuil qui ne saurait concerner les seuls séniors mais tous les voyageurs et tout particulièrement ceux présentant des comorbidités cardio-pulmonaires et métaboliques avérées voire ignorées. La drépanocytose SS, SC ou AS en est une.

Dogme : un drépanocytaire homozygote dont le taux d'Hb serait inférieur à 8g/dl doit bénéficier d'une transfusion sanguine avant un voyage aérien.

Si l'infection aiguë concerne surtout l'enfant drépanocytaire, les crises vaso-occlusives prennent pour cible l'adulte.

Dogme : une crise vaso-occlusive sévère est à l'origine d'un décès chez un tiers des personnes drépanocytaires qui présentent une maladie relativement tranquille, sans atteinte viscérale chronique et ne bénéficiant pas d'un traitement transfusionnel de fond ou un traitement par hydroxyurée.

C'est pourquoi, il est important que les personnes drépanocytaires en soient averties.

Dans tous les cas, une crise vaso-occlusive qui présenterait une intensité inhabituelle devra faire l'objet d'une consultation en urgence voire d'une hospitalisation avant tout voyage.

Le voyageur drépanocytaire doit prendre en conséquence toutes les précautions nécessaires pour éviter toute situation susceptible de déclencher une crise vaso-occlusive. Le voyage ou une exposition à l'hypoxie d'altitude hypobare est une situation à risque. Les conseils sont donc à suivre à la lettre. Ils sont :



Il est impératif pour une personne drépanocytaire homozygote (SS) de consulter son médecin traitant et si possible son médecin référent « drépanocytose » avant de partir en voyage.

Il est important de prendre une assurance voyage-annulation couvrant le rapatriement sanitaire. Le choix du contrat doit se faire, non pas sur l'enseigne de la société puisque toutes les grandes sociétés d'assistance-voyage sous-traitent leurs rapatriements sanitaires auprès de sociétés sous-traitantes, mais sur le plafond des dépenses prises en charge.

Vérifiez sur le contrat choisi l'absence de toute clause d'antériorité par rapport à une éventuelle maladie connue. Les personnes drépanocytaires, même bien portantes, sont tout naturellement concernées. Dans ce cas vous devrez opter pour un contrat prenant en charge votre maladie. Un surcoût est inévitable.

Toute déstabilisation récente de la maladie est une contre-indication au voyage ou à un séjour en altitude. Une déstabilisation peut être liée à une autre maladie présentant, elle-aussi, un risque aéronautique.

voyage-aptitude-senior.fr©création décembre 2007

Mise à jour 2022 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais